

Mairie de SAINT-JEAN DE VALERISCLE

Téléphone : 04.66.25.60.41

Courriel : [accueil@mairiesjv.fr](mailto:accueil@mairiesjv.fr)

**PROCES VERBAL N° 02/2024**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**Mardi 02 avril 2024**

**Présents :** JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine- LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard - DELATTRE Sabrina

**Pouvoirs :**

SAVIT Grégory donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard.

PUCHE Viviane donne pouvoir à LHOMME Laurent.

**Secrétaire de séance :** VIDAL Chantal

**Début de séance :** Mardi 02 avril 2024 à 18h02

**1) Approbation des procès-verbaux n° 01/2024 :**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal n° 01/2024 du 1<sup>er</sup> mars 2024.  
Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

**2) Adoption du compte de gestion 2023 M 57 :**

Monsieur le Maire reprend pour l'assemblée les chiffres du compte de gestion 2023 M57 :

Résultat de l'exercice 2023 :

-Fonctionnement = 41 257.25                      Investissement = -64785.15

Résultat de clôture de l'exercice 2023

-Fonctionnement = 185 011.03                      Investissement = -126 770.63

Monsieur le Maire rappelle que le versement de subventions demandées en 2023 est attendu sur la section d'investissement

Délibération votée à 12 voix Pour et 3 Abstentions.

**3) Adoption du compte administratif 2023 M57 :**

Monsieur le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur LIBERATORE Jean-Pascal, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Monsieur le Maire n'assiste pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Monsieur LIBERATORE Jean-Pascal présente les chiffres de résultat de clôture 2023 du compte administratif 2023 M57 qui sont conformes aux chiffres du compte de gestion 2023 M57

Délibération votée à 10 voix Pour et 4 Abstentions.

#### **4) Affectation du résultat :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des chiffres relatifs aux reports 2022, aux soldes d'exécution 2023, aux restes à réaliser en 2023 en recettes d'investissement. Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 86 970,63 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal sur le budget primitif 2024 M57 : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 86 970,63 €. Excédent de résultat de fonctionnement reporté (Ligne budgétaire 002) : 98 040,40 €

Délibération votée à 11 voix Pour et 4 Abstentions.

#### **5) Vote des taux 2024 de la fiscalité directe locale :**

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2023 :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.09 %

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.62 %

-Taxe d'habitation : 9.77 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour 2024 et propose de voter les mêmes taux qu'en 2023

Délibération votée à l'unanimité.

#### **6) Vote du budget primitif 2024 M57 :**

Monsieur le Maire reprend les chiffres présentés lors de la commission des finances du 18 mars 2024 sur la note de synthèse du budget primitif 2024 soit :

##### **Section d'Investissement :**

**Dépenses : 367 411,63 €.**

**Recettes : 367 411,63 €.**

##### **Section de Fonctionnement :**

**Dépenses : 532 540,40 €.**

**Recettes : 532 540,40 €.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la nomenclature M57 ne prévoit pas de chapitre relatif aux dépenses imprévues et que c'est la procédure de virements de crédits entre chapitres jusqu'à 7.5 % des crédits réels de chaque section qui permet au maire de gérer les crédits ouverts sur délégation du Conseil municipal.

Délibération votée à 11 voix Pour et 4 Abstentions

Monsieur L'HOMME Laurent souhaite indiquer qu'il s'est abstenu lors du vote du budget primitif 2024 M57 car il aurait voulu assister à la commission des finances 2024 au préalable du présent vote et avoir les explications en amont.

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'est pas membre de cette commission mais prend note de sa demande.

#### **7) Subvention d'équilibre du CCAS :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget annexe du CCAS ne dispose pas de recettes suffisantes en fonctionnement. Il convient donc de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la collectivité (M57) d'un montant de 5 000 euros sur l'exercice 2024. Le montant de cette subvention d'équilibre est repris au compte 657363 en dépense de fonctionnement du budget principal M57, et 74758 en recette de fonctionnement du budget annexe du CCAS.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **8) Convention d'adhésion à l'automate d'appel mis à disposition par la communauté « Alès Agglomération » :**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du renouvellement de l'adhésion à l'automate d'appel « Gédicom ». Ce dispositif fonctionnant parfaitement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et donc de renouveler l'adhésion.

Délibération votée à l'unanimité.

### **9) Subvention exceptionnelle à l'Harmonie des Mineurs du Martinet :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Association de l'Harmonie des Mineurs du Martinet qui organise le « Festival Harmonies des Mineurs » durant le weekend de Pentecôte. Cette manifestation doit réunir des groupes musicaux et plus de 200 musiciens venant notamment du Pas de Calais et de la Loire.

Monsieur le Maire indique que la commune de Saint-Florent sur Auzonnet a voté une subvention exceptionnelle de 150 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association de l'Harmonie des mineurs du Martinet d'un montant de 150 € pour l'organisation du Festival Harmonies des Mineurs.

Délibération votée à l'unanimité.

### **10) Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre des Fonds Vert-Rénovation énergétique du bâtiment de l'Hôtel de ville-Salle des Associations-Modification du plan de financement :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet d'Alès, ce dernier avait indiqué que la commune pourrait être subventionnée à hauteur de 50 % pour ce projet. La demande de subvention a donc été envoyée en ce sens. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'instruction de notre dossier, les services de la Préfecture ont décidé d'octroyer une subvention de 30 % du montant HT du projet et demande au conseil municipal de modifier le plan de financement en ce sens et de délibérer à nouveau. Monsieur le Maire a contacté par téléphone les services indiquant qu'il n'est pas logique de demander au conseil municipal un nouveau vote et la modification du plan de financement. Les services lui ont répondu que sans ces documents aucune subvention ne serait versée.

Monsieur le Maire indique également que suite à cette nouvelle, il a contacté par courrier Monsieur le Sous-Préfet d'Alès qui doit revoir ses équipes sur ce point.

Le plan de financement est donc modifié de la façon suivante :

<b><u>Organismes</u></b>	<b><u>Montant en Euros</u></b>	<b><u>%</u></b>
ÉTAT (Fonds Verts)	21 014 euros	30 %
RÉGION (Fond Régional d'Intervention)	17 511 euros	25 %
Commune (Autofinancement)	31 521 euros	45 %
TOTAL	70 046 euros	100 %

Monsieur LHOMME Laurent demande quelle salle doit être rénovée.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit de la salle située dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville qui sera affectée à l'usage des associations afin qu'elles n'utilisent plus le Trianon pour leurs activités et ainsi réduire la consommation d'énergie pour le chauffage de cette grande salle.

Délibération votée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **-SAS Auberge de la Tour-Demande de franchise de loyers pour les mois de mars et avril 2024 :**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus par la SAS Auberge de la Tour concernant leur demande de résiliation anticipée du contrat d'occupation de l'auberge ainsi que la demande de franchise de loyers pour les mois de mars et avril 2024. Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Madame LEMONNIER Céline afin d'organiser l'état des lieux de sortie et la restitution du matériel et des clés. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de donner leurs avis et ou questions sur cette dernière demande. Madame VIDAL Chantal indique qu'elle est contre la franchise de loyers. Madame CARDELIN Isabelle demande s'il s'agit des deux derniers mois de préavis. Monsieur le Maire répond par la positive. Monsieur HLADYNINK Joël indique qu'il est dommage que les gérants de l'auberge partent. Monsieur LHOMME Laurent demande à Monsieur le Maire s'il doit quitter la séance afin que le conseil municipal puisse donner son avis. Monsieur le Maire répond par la négative. Monsieur HILLAIRE Bernard ne souhaite pas qu'il y ait de débat sur ce sujet, qu'il est clair que Monsieur HLADYNINK Joël ne souhaite pas s'abstenir sur ce point. Il demande à Monsieur le Maire de faire une proposition s'il le souhaite. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de donner leurs avis à main levée sur

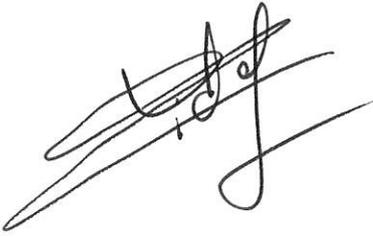
Procès-verbal du Conseil Municipal n° 02-2024 du 02 avril 2024 à 18h02

cette demande de franchise de loyers pour les mois de mars et avril 2024. Monsieur LHOMME Laurent ne prend pas part à cette décision. 3 sont Pour la franchise de loyers (HLADYNINK Joël, SAVIT Grégory et PUCHE Viviane) et Il sont Contre la franchise de loyers (JEKAL Marc, LIBERATORE Jean-Pascal, HILLAIRE Richard, VIDAL Chantal, NARDY Marie-France, BAZIZ Nordine, CARDELIN Isabelle, PONCET Éric, HILLAIRE Bernard, DELATTRE Sabrina, JUSTET Catherine (par procuration)). Monsieur le Maire informe Monsieur LHOMME Laurent qu'un courrier sera adressé à la SAS Auberge de la Tour suite à cette décision.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.**

**LA SECRETAIRE DE SEANCE**

**VIDAL Chantal**



**LE MAIRE**

**JEKAL Marc**

